

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 086-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.104

Déposée le: 12.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Cosignataires: 31

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Récompenser les propriétaires des immeubles qui rejettent peu ou pas de CO2

Le Conseil-exécutif est chargé de s'entretenir avec l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour mettre en place un système de primes qui récompense les propriétaires de systèmes de chauffage neutres en CO₂ et/ou d'immeubles à basse consommation d'énergie (classes A et B du certificat CECB).

Développement :

Si l'on veut atteindre les objectifs énergétiques et climatiques en comptant sur la bonne volonté des personnes, il faut prévoir des incitations à différents niveaux. Proposer une réduction des primes pour les bâtiments à basse consommation d'énergie pourrait être une mesure supplémentaire décisive pour les propriétaires immobiliers qui hésitent à remplacer volontairement leur chauffage au mazout et/ou à accroître l'efficacité énergétique de leur bâtiment. Il faut examiner des incitations de différents ordres et mettre en place les conditions générales nécessaires pour que nous puissions atteindre les objectifs énergétiques et climatiques du canton et de la Confédération.

Destinataire

- Grand Conseil